L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 AVRIL 1878. 51me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI 26 AVRIL 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H Reed, au No 22 de la rue Dumaine, continuation de la vente de meubles, porcelaine, bijouterie, etc.

Par H Stern & Co., au No 63 de la rue de la Douane—Bottes, Souliers et Brodequins.

La nomination d'un collecteur de la Douane.

Le meilleur moyen de se débarrasser d'une mauvaise loi, disait Grant, c'est de l'appliquer strictement, parcequ'alors les résultats funestes que produit cette application, démontrent la nécessité d'abroger la loi ou de la changer. Cet aphorisme de l'ex-président doit être accepté sous toutes réserves. Le Sud se serait bien passé de la sévère application de la politique d'intervention, qui était la loi interprétée à la manière de Grant, c'est-à-dire au rebours du sens commun, et il n'a pas à remercier l'ex-Président d'avoir démonétisé la reconstruction en poussant jusqu'à ses dernières limites pratiques la démonstration que les mathématiciens qualifient de démonstration par l'absurde.

M. Hayes n'est pas un président aussi carré que Grant dans ses décisions ; car nous avons rarement vu quelqu'un hésiter et tergiverser plus longtemps avant de..... mal faire.

S'il est un usage pernicieux dans les mœurs américaines, c'est assurément celui qui consiste à donner des emplois exigeant des aptitudes spéciales à des gens qui n'ont d'autres titres que leurs services politiques envers un parti. L'absurdité de ce système a été démontrée depuis longtemps, et malgré cela, il s'est perpétué depuis cinquante ans, ce qui prouve que la règle posée par Grant n'est pas bonne pour les usages, en admettant qu'elle le soit pour les lois.

Si M. Hayes n'avait fait que suivre l'exemple de ses prédécesseurs, il n'y aurait pas de reproche particulier à lui adresser. Mais il a alarmé ses amis politiques et étonné ses adversaires par une belle profession de foi sur la réforme du service civil ; on devait donc s'attendre à ce qu'il agît autrement, sinon mieux que ses devanciers.

Nous savons bien qu'une profession de foi est peut-être chose pour un politicien républicain et ce n'est pas l'oubli que M. Hayes a eu pour la sienne qui nous surprend, mais nous nous demandons pourquoi, ayant une fois arrêté dans son esprit de ne nommer qu'un politicien radical au poste de collecteur de la Douane de la Nouvelle-Orléans, il s'est laissé ballotter pendant près d'un an entre les diverses clques qui aspiraient à lui dicter son choix.

Il eut été plus simple pour M. Hayes d'envoyer successivement au Sénat les noms de MM. Packard, Wells, Anderson et quelques autres et quand il eut été démontré par des rejets successifs qu'aucun de ces candidats ne pouvait être confirmé, M. Hayes, dégagé de ses promesses ou obligations envers ceux qui lui avaient donné les votes de la Louisiane, se fût choisi qu'un tel semblant en dehors de cette faction.

Au lieu d'agir ainsi, le président *de facto*, s'est laissé absorber par l'occupation peu utile de forcer les combinaisons les plus ingénieuses pour mettre d'accord Kellogg, Packard, Wells, Anderson et Pinchback, afin de nommer un candidat qui fût acceptable à ces cinq personnages.

Il n'est pas venu un seul instant à l'idée du premier magistrat d'une république de 38 millions d'âmes, qu'il dut consulter d'autres convenances que celles de ces cinq meneurs d'une faction décorée mal à propos du nom de parti, pour désigner le fonctionnaire qui aura la direction de la Douane de la Nouvelle-Orléans. Les intérêts d'un commerce qui embrasse toute la vallée du Mississippi, ne peuvent entrer en ligne de compte avec les prétentions des cabalistes radicaux.

Le résultat de toutes les intrigues et de toutes les combinaisons entre lesquelles M. Hayes s'est laissé tiraillier d'une façon misérable et ridicule, est la nomination d'un obscur politicien radical de Shreveport, M. Geo. S. Smith, qui a manœuvré de façon à soulever l'appui de deux ou trois des chefs rivaux de la coterie radicale de la Louisiane. M. Smith sera-t-il le prête-nom de M. Wells ou de tout autre, on a tel été assez fin pour ne se lier que par des promesses qu'il lui sera loisible d'oublier. C'est ce que nous ignorons.

Ce qui est patent, c'est que M. Hayes n'osant nommer ni Packard, ni Wells, ni Anderson, s'est décidé à désigner un politicien d'ordrage secondaire dans l'espoir de sortir d'embarras.

Cette manœuvre d'agiu fera, d'une part, des mécontents parmi les aspirants, et elle démontrera, de l'autre, que M. Hayes persiste à ne tenir aucun compte des intérêts de notre communauté commerciale qui auraient dû être pris en considération par un président plus soucieux de l'accomplissement de ses devoirs.

Selon toute probabilité, le choix fait ne sera pas confirmé par le Sénat et M. Hayes devra se livrer à de nouvelles combinaisons pour éviter de choquer l'un ou l'autre de ses partisans.

Toutes ces tergiversations constituent une misérable farce et prouvent la nécessité de mettre certaines conditions à l'exercice du pouvoir présidentiel. La manière d'agir de M. Hayes équivaut à un flagrant déni de justice envers le commerce de notre ville.

LE COLONEL CESPEDES.—Nous avons reçu mardi dernier la visite du colonel Cespedes, de l'armée cubaine, qui se trouve en visite dans notre ville. Le colonel qui est le neveu du premier et le fils du second président de la République Cubaine, est un jeune homme à la physionomie vive et intelligente. Il appartient au parti qui ne veut ni paix ni trêve avec l'Espagne jusqu'à ce que l'indépendance complète de l'île de Cuba soit établie et reconnue.

Malgré l'apparence peu favorable des choses pour l'insurrection cubaine, le colonel Cespedes est plein d'espoir dans le triomphe de la cause qu'il a embrassée. Il ne veut pas de paix parce qu'il ne croit pas qu'aucun gouvernement espagnol puisse offrir des garanties pour les concessions qui seraient offertes. Sans partager les idées ni les espérances du colonel Cespedes nous nous plaisons à rendre hommage à la sincérité et à la chaleur de ses convictions. Il a d'excellentes manières et un abord ouvert et sympathique qui doit le faire aimer de ses compagnons d'armes.

LE GÉNÉRAL DES JÉSUITES.—L'état de santé du P. Beckx s'est aggravé au point de laisser peu d'espoir. Le général des jésuites est âgé de 83 ans.

Son successeur sera très probablement le R. P. Valeriano Cardella, provincial de la province de Rome ; cette province comprend tout l'ex-Etat pontifical.

Le P. Cardella est un homme d'une haute instruction, parlant couramment plusieurs langues ; il a, dit-on, des idées modérées.

La fée Carabosse.

Nous commencerons dimanche prochain la publication d'une jolie nouvelle, de E. M. de Lyden, intitulée *La fée Carabosse*. C'est un petit roman très moral, dont les mères peuvent permettre la lecture à leurs filles.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.—A la séance de l'Athénée louisianais du 24 courant, ont été élus :

Membre actif : Dr Sidney Mercier, membre honoraire, Monsieur Stanislas Fournier, membre correspondant, Monsieur Mauricio Leveq, de la ville de Mexico.

Nous avons revu hier avec plaisir M. David Danziger qui vient d'arriver de New York. Il a fait dans cette dernière ville des achats considérables de marchandises de printemps et d'été : nous en avons entendu fixer le chiffre à cinquante mille dollars. La clientèle de la maison Danziger profitera des excellents marchés que son représentant a faits au Nord. Ayant obtenu les marchandises reçues ici à des prix fort réduits pour du comptant, la maison se contentera, comme de coutume, d'un très léger bénéfice afin de les écouler rapidement et de renouveler son stock.

RESTAURANT DE L'ALCAZAR.—Cet établissement qui, pour raison d'agrandissement, avait été fermé, a rouvert de nouveau ses portes hier et a offert à ses nombreux habitués un local plus vaste et plusieurs améliorations qui ne peuvent manquer d'en augmenter la vogue. Le restaurant de l'Alcazar se distingue en effet par sa supériorité culinaire et sa libéralité. C'est de lui qu'on peut dire avec une vérité exacte qu'il fournit une bonne chère à bon marché.

Les repas y coûtent trente sous et, à ce prix, on peut choisir sur la carte les mets que l'on désire et qu'on ne trouve que dans les restaurants de première classe. Cette seconde ouverture du RESTAURANT DE L'ALCAZAR, sous la direction de M. H. Paichoux, fera époque dans la partie de la rue de Chartres voisine de la rue du Canal, où avant l'établissement dont nous parlons on n'en avait jamais vu un de ce genre, c'est-à-dire avec des mets si recherchés et des prix si modiques. Nous souhaitons à M. Paichoux tout le succès qu'il mérite.

LES DEUX CHAMBRES.—Le *Soleil*, organe des constitutionnels ralliés à la république, a publié un article sur l'attitude comparée de la majorité dans les deux Assemblées législatives, et il fait, entre autres observations, les suivantes :

"La Chambre n'a pas été à la hauteur du Sénat, ni pour le patriotisme, ni pour la modération ; elle n'a pas fait, comme lui, tout son devoir. Sans doute, elle a voté le budget de 1878, mais elle ne l'a voté qu'à la dernière extrémité.

Il y a eu à l'extrême gauche des levées de boucliers qui dénotaient l'intention d'entrer franchement dans les voies du radicalisme. La majorité du 14 octobre n'a pas suivi les intransigeants ; elle a rejeté leurs propositions trop aventureuses, mais en condamnant hautement les doctrines, sans repousser franchement les personnes.

La modération du centre gauche et de la gauche républicaine a été surtout une modération de circonstance.

Si la majorité venait à appartenir aux gauches dans le Sénat comme à la Chambre, bien des masques de modération tomberaient sans doute à l'instant même, et l'accord se ferait aisément, au moins sur bien des points, sur bien des questions, entre les opportunistes et les intransigeants.

Les événements parlementaires iraient vite, si vite peut-être qu'on aurait de la peine à atteindre sans secousse le 20 novembre 1880.

Autant le Sénat s'est montré sincère dans ses sentiments de modération, autant la Chambre persiste dans ses plans de domination.

Ces observations, la *République française* repousse aujourd'hui sur un ton très net. Après avoir flagellé en passant les constitutionnels déserteurs du groupe conservateur le journal républicain conclut ainsi :

"Si, après le scrutin qui aura lieu à la fin de l'année, le Sénat se retrouvait dans les mêmes dispositions, les mêmes sentiments, c'est l'institution même qui pourrait être en péril."

LES NIHILISTES EN RUSSIE.—Une correspondance de Saint-Pétersbourg contient les détails qui suivent sur la propagande nihiliste :

S'il y a une opposition en Russie, c'est surtout dans les hautes classes qu'elle recrute ses adhérents. La richesse donne le loisir ; le loisir donne l'indépendance d'esprit ; l'indépendance de la pensée ne connaît bientôt plus de limites.

La société moscovite en est là. Effet d'une civilisation quintessenciée, des raffinements du luxe, de la satiété qui en résulte, de l'amour du nouveau propre aux gens qui ont tout vu, tout appris et use de tout—le monde russe passe par une crise intérieure qui n'est pas sans analogie avec celle de la société française au dix-huitième siècle. Même travail des esprits, même soif d'inconnu, mêmes explorations dans le champ infini de la pensée libre et sans frein, même abandon des traditions, même scepticisme, même défi aux croyances du passé, mêmes idées des réformes.

La réforme sociale, entre les classes possédantes chez nous, est le rêve de prédilection des Russes les plus riches et les plus distingués. Les idées révolutionnaires, tenues à distance respectueuse de nos salons, circulent en toute liberté et s'Ecellent des adhésions dans le grand monde de Saint-Pétersbourg et de Moscou. Les doctrines de nos utopistes, de nos phalanstériens de 1848 ont une séduction particulière même pour l'âme sensible des belles Russes.

Ne nous semble-t-il pas revoir notre ancien dix-huitième siècle avec ses marquis, ses marquises, ses abbés de cour, ses philosophes, ses mangeuses, entraînant en danse, se partageant entre le plaisir, la libre-pensée et la superstition, jusqu'à ce que les grands chefs d'orchestre, et Rousseau, et Voltaire, et les Encyclopédistes, montent au pupitre, et entraînant la ronde échevelée aux combles *extrêmes* où l'on dit : "Après nous, le déluge." Nous hommes d'action alors, aux révolutionnaires sérieux d'entrer en scène.

Déjà ce n'est plus la libre-pensée qui règne souveraine dans les hautes sphères environnées et affolées en Russie, comme elles l'ont été chez nous, c'est l'athéisme. Ce n'est plus l'athéisme tel que l'élabore la lourde science allemande, c'est le nihilisme.—Le nihilisme ou le néant, voilà l'alpha et l'oméga de la vie humaine. Néant nous sommes, néant nous sommes destinés à redevenir. A quoi bon, dès lors, lois, convenances sociales, vertus, morale, liens de famille, principes d'autorité ? Allez le demander aux femmes ou aux filles russes qui, converties au nihilisme, quittent leurs familles pour vivre en phalanstère, ou font escorte aux jeunes et beaux professeurs que le gouvernement envoie par mesure de précaution en Sibérie. Car le gouvernement a dû intervenir et sévir ; il a dû frapper à sévérités redoublées sur cette secte qui représente à le dernier mot du progrès moral et religieux.

Les hautes classes donnent l'exemple, les classes moyennes suivent.

LES IMPÔTS EN FRANCE. — Le produit des impôts indirects donne, pour le mois de mars, un excédant de 4,281,000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires. Cette augmentation se subdivise comme suit :

Enregistrement et timbre fr	2,353,000
Douanes	2,846,000
Contributions indirectes	3,550,000
Postes	532,000
Ensemble ..... fr	9,281,000

Si l'on ajoute à cet excédent celui des deux premiers mois, on constate pour le premier trimestre, de cette année un excédant de recettes, sur les prévisions, de 13,504,000 francs.

—Nous lisons dans le *Français* :

Un journal de gauche avait raconté que M. le duc de Broglie, ayant demandé au maréchal une audience, avait éprouvé un refus. Ni l'un ni l'autre des deux faits n'était exact. Nous avons opposé à ce journal un démenti. Aujourd'hui une autre feuille reproduit la nouvelle déclarée fausse. Nous renouvelons notre démenti, en plaignant certaines écrivaines de la pauvreté de leur imagination et en admirant leur bonne foi.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.—On nous annonce pour aujourd'hui : Hausse barométrique suivie d'une baisse, temps clair d'abord puis couvert ensuite avec des pluies locales, vent du nord-ouest tournant au sud.

Température, 25 avril 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin.....	64	18
Midi.....	78	26
3 P. M.....	82	28
6 P. M.....	79	26

Southwestern Lodge No 40, I. O. O. F.—Cette loge donnera samedi prochain, 27 avril, à Odd Fellows Hall, un grand bal paré et masqué au bénéfice de la veuve de Henry Cearns. Le prix du billet est de $1 50. Nos remerciements au comité pour l'invitation qui nous a été adressée.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels. — Hôtel St.-Charles.—J F Brown, ville; Mme Slatter, Cincinnati; Wm E Will, Boltis; E H Depew, New-York; Jno L Rogers et sa dame, La; C Alexander, St. Louis; J P Brayton et sa famille, Fall River Mass; A W Colwell, New-York; W A Carrington, Houston, Texas; F M Turner, Brooklyn; W F Meeker, Atlanta Ga; Théo. Crane et sa dame, Savannah; Thos Williams, do; W C Bettes, Louisville; C T Strong, Iowa.

CITY HOTEL.—A M Boyd et femme, Memphis, Ten.; P S Richards, Chicago; A L Hall, do; M Coirnell, Ville; C E Sprina et mère, Bais St-Louis; Mlle Ella Robinson, Fayette Co., Ala.; Jno H Sanford, do; Chas H Raymond et femme, Indianapolis; Mme Belle Hutchatnus, Nlle-Orléans; W J Pearson, Cincinnati; J C Hubbard, Boston, Mass.; H Bitsching, Cincinnati; A Brown, Louisiane; W Curtis, Louisiane; Sames Converse, Houston; John McArthur, Washington; W A Brown, Ocean Sring; T S Marge, Greenwood; Mlle Julia M LeBaron, Mobile; W L Graham, Memphis; Dr E B Price, Alexandria, La.; P Krapt, Colfax; Joseph Hoy et fille, Rapides; A A Marks, Brownsville, Tex.

Académie de Musique.—"Une cause célèbre,"..... ce drame est un des plus grands succès de théâtre qu'on ait jamais vu ici. L'intérêt qu'il inspire augmente chaque jour, il brave maintenant la chaleur ; il a fait la conquête du public et Mr Bidwell peut à sa volonté le maintenir sur l'affiche longtemps encore. Mais à l'Académie, on n'épuise aucune pièce dans la crainte d'ennuyer quelques impatients et lundi prochain débutera miss Putnam, actrice de vaudeville, d'un talent extraordinaire. Elle nous arrivera de Memphis où elle a été accueillie avec enthousiasme et la troupe qui l'accompagne forme un ensemble très rare de talents dramatiques.

Grand festival aux Fair Grounds.—Nous rappelons aux amateurs de fêtes en plein air et de course que c'est dimanche 28 avril que doit être donné aux Fair Grounds, le grand festival de la Compagnie de pompe à vapeur St-Bernard No 1. Il y aura une partie de base ball en plein champ et des courses de chevaux et de piétons, dont on trouvera le programme dans nos colonnes. Les courses commenceront à deux heures et les danses à cinq heures. Le prix du billets est de 50 cents, les dames et les enfants entrent gratis.

Quinze millions—Le maire reçoit de nombreuses lettres de Montréal et d'autres portions du Canada, demandant des renseignements sur un nommé Valière. Il semble que plusieurs journaux dans diverses sections ont publié des particularités qui feraient croire qu'un nommé Valière *est mort* à la Nlle Orléans vers le commencement de l'année, laissant une fortune d'environ quinze millions de piastres. Une lettre d'Auguste Crevier, de l'Ile St Martin, Canada, dit que Valière partit pour la Nlle Orléans vers 1845, où il amassa promptement une fortune. Il y a maintenant des milliers de gens qui réclament sa succession.—Personne ici ne connaît Valière ni personne ayant 15 millions de fortune. Nous ne connaissons même personne qui en ait un seul. Mais nous connaissons des milliers de gens qui loin d'avoir des millions n'ont pas même des centaines de piastres. Ainsi nous conseillons aux gens du Canada qui cherchent des héritages de 15 millions de s'adresser ailleurs, car ce n'est pas à la Nlle Orléans qu'on les trouvera.

Arrestation d'un fugitif.—Anthony Diggs, nègre de race, âgé de 24 ans, a été arrêté hier matin à la cour du recorder Smith par l'officier McDonough. Diggs avait fui après avoir été accusé de meurtre sur la personne de Samuel Johnson, mulâtre clair, juge de paix dans la paroisse de Ste-Marie, il y a trois ans. Diggs était parvenu à sortir par la cellule d'un des condamnés, un jour seulement avant son procès, et avait pris la fuite. On n'avait plus eu de ses nouvelles jusqu'au moment où il a été arrêté, sur une accusation d'assaut et batterie contre sa belle-sœur. Il y a un jour ou deux. Traduit devant le juge Smith, il a été renvoyé en prison sans privilège de caution, pour y attendre l'arrivée du shérif de la paroisse Ste. Marie, qui lui fera renouveler connaissance avec la geôle de cette prison.

James O'Reagan.—James O'Reagan, le sonneur et muet qui avait été si affreusement heurté à la tête jeudi matin vers 1 heure, devant le bureau du *Bien jouer*, et qui avait été conduit à l'hôpital de Charité dans un cabriolet par l'officier Boyle du premier précinct, entre quelquefois dans son accès de rage et se mettait à enlever les bandages de sa tête. Le Dr Miles, l'assistant-chirurgien de l'hopital, a dit qu'en visitant O'Reagan, il avait trouvé une artère coupée et de terribles contusions à la tempe droite.

Sa cervelle a donc été affectée, bien que son crâne ne soit pas fracturé, car il n'a reconnu personne de ceux qui sont allés le voir, et il n'a pas plus fait attention à l'alphabet des muets quand une des sœurs s'essaya de converser avec lui. Le cocher, qui est en même temps le maître du cabriolet No 81, Thomas St-Clair dit, pour excuser le mal qu'il a fait à Reagan que le cabriolet ainsi que l'homme tachaient simplement de sortir de la voie par laquelle venait le wagon du sauvetage allant au feu, et que l'homme s'est jeté par mégarde et précipitation devant le cabriolet.

Feu.—Hier, vers 2 heures du matin, le feu a pris dans une maison de bois située au coin des rues Rochelave et Columbus, possédée et occupée par John Mittle comme grocerie et maison d'habitation, et cette maison a été entièrement détruite avec son contenu. Perte $2000, avec une assurance de $1,600 sur la bâtisse et le stock. Cause du feu, inconnue.

Déserteurs.—A la requête du commissaire de marine Roy, trois marins, James Foster, James Riley et John O'Connor, déserteurs du navire américain J. A. Thompson, ont été arrêtés jeudi matin et traduits devant le commissaire Adams.

Il paraît que le navire était parti l'autre jour, et qu'avant hier ils désertèrent le navire aux jetées, après s'être engagés régulièrement pour Liverpool et avoir reçu des avances. La pénalité pour cette offense est un emprisonnement de trois mois au pénitencier. L'instruction de cette affaire n'était pas fixée à midi.

Une course désastreuse.—Hier, entre 11 heures et midi, les chevaux d'une des voitures de la compagnie de transfert de la Ville-Orléans, qui se tenait sur la levée près du débarcadère du bateau à vapeur Pargoud, s'étant effrayés sont partis au galop par la rue Gravier. Il n'y avait personne dans la voiture, le cocher s'étant absenté juste un peu avant l'escapade des chevaux. Devant la grocerie de Woodward et Rice la voiture a heurté un dray et a renversé le cheval qui y était attaché, quelques barils de goudron sur le dray ont été ouverts par le choc. Au coin des rues Gravier et Magasin, un autre wagon a été rencontré et la voiture de la compagnie de transfert a été à peu près démolie. Mais arrivée là les chevaux fatigués, retardés par la rencontre, ont pu être arrêtés.

Bataille sanglante.—Mercredi soir sur les 7 heures, une difficulté s'est élevée dans le salon du Stock-room, rue Baronne près la rue Poydras, et Thomas Burke, âgé de 40 ans, maître de ce salon, a été blessé en quatre endroits différents par John A. Hall. Voici la cause de la bataille : Hall est un Allemand, nommé Schaeffer, étaient à boire dans le salon.

Schaeffer avait mis forte somme d'argent sur lui, et Hall tachait de la lui prendre, quand Schaeffer le surprit et lui donna un coup de poing à la figure. Hall tira un couteau, mais Burke, étant intervenu, fut attaqué par Hall qui lui porta quatre coups de couteau, comme nous le disons plus haut. Hall a été arrêté, après une longue chasse de la police qui l'a enfermé dans la première station.

Mort de Patrick Irwin. — On verra par une notice insérée plus loin que M. Patrick Irwin est mort chez lui hier dans sa soixante-huitième année et que ses funérailles auront lieu aujourd'hui à 4 heures. M. Irwin n'avait jamais cherché à jouer ici un rôle politique, mais son mérite comme citoyen n'en était pas moins grand, car il appliquait toute son énergie aux créations d'utilité publique et c'est comme un entrepreneur habile, énergique et consciencieux qu'il s'était fait dans notre communauté une si honorable et si enviable réputation. Sa mort y causera un grand vide et beaucoup de regrets.

Mort subite.—Un homme de couleur, James Green, est mort subitement hier soir, à neuf heures, à sa résidence, rue Derbigny entre Français et Union.

Les mutins du navire Bengal.—Les mutins de couleur du navire américain Bengal ont été traduits devant le commissaire Adams jeudi matin, pour leur faire subir un interrogatoire. M. de Foublanque, consul anglais, s'est présenté pour les mutins, qui sont sujets britanniques, et qui ont été embarqués à Liverpool. Il a soutenu que le statut ne s'applique pas à l'affidavit fait contre eux. M. Southworth qui plaidait pour le capitaine du Bengal, s'est efforcé de démontrer que la cause est juste comme celle des mutins de "l'Orient" qui ont été envoyés dernièrement au pénitencier.

Vol.—M. H. Laughauser, marchand de chaux et de sable au No 15 de la Promenade Carondelet, raconte que vers deux heures de l'après midi, hier, pendant qu'il était occupé dans la cour, son bureau a été ouvert et la somme de cent dix piastres qu'il renfermait, volée. M. Laughauser se souvenant qu'il avait reçu la visite d'un individu du nom de Dominique Bianchini, a fait passer ses soupçons sur lui et l'a fait arrêter. Une partie de la somme a été trouvée sur la personne du prisonnier.

Suicide d'un fou.—Hier soir, vers six heures, pendant que le bateau-passeur du 3me District traversait le fleuve, se rendant de la rive droite à la rive gauche, un individu de taille moyenne et portant des favoris noirs, s'est jeté à l'eau et n'a plus reparu. Le bateau s'est arrêté et tous les efforts possibles ont été tentés, mais en vain, pour sauver le malheureux. Son chapeau a été déposé à la station du 3me precinct, et plus tard dans la soirée, a été reconnu par le frère du défunt, qui, paraît-il, se nommait Alfred Hagaman et était atteint d'aliénation mentale.

Conseil de Ville.—Réunion hier sous la présidence du Maire.

MM. Cavanac, Diamond et Edwards, à qui avait été référée la communication du maire relative à la case à pompe Mississippi No 2, font un rapport favorable et présentent une ordonnance autorisant la ville à nommer le billet de la compagnie de $7000 à la cause d'épargnes de la Nouvelle-Orléans. Adopté.

Mr Diamond rapporte que la maison de passe rue Carondelet 193 a été supprimée.

Mr Edwards rapporte qu'il n'a été reçu qu'une seule offre de $522 10 pour la construction d'un hôpital pour le traitement de la petite vérole et recommande que l'offre soit acceptée. Ainsi fait.

M. Denis fait un rapport défavorable sur la pétition de J. W. Kerr pour cancellation d'un compte de taxe. Adopté.

Rapport favorable est fait sur la pétition d'Auguste Will pour remboursement d'une taxe payée par erreur. Adopté.

Un rapport favorable sur la demande d'érection de lampes à gaz dans le sixième district est adopté.

Une résolution transférant la somme de $20,000 d'une balance non dépensée des salaires et des gages des Waterworks au département des bâtisses publiques. Adoptée.

Le conseil passe une résolution reconnaissant M. Sam. P. Blanc comme avocat pour la ville dans l'affaire de la ville contre la banque du Sud.

L'ordre de J. B. Dumont, pour construire un chemin planchéyé rue des Magasins, pour la somme de $641 20, est acceptée.

LES FORCES MARITIMES DE LA FRANCE.—Pour conserver en état d'armement, pendant six mois, un certain nombre de nos bâtiments de guerre, un crédit de 2,701,000 fr. a été récemment mis par les Chambres à la disposition de M. l'amiral Pothuau, ministre de la marine.

Nous possédons, en ce moment, 114 bâtiments armés, dont : 40 cuirassés de premier rang, 2 de second rang, 19 croiseurs de tous rangs, 25 avisos, 13 canonnières, 2 chaloupes canonnières, 10 goélettes, 16 transports, 5 pontons, 5 côtiers, 5 corvettes et 2 gardes-côtes.

Ce ne sont pas, d'ailleurs, les seules ressources dont nous disposons : en quelques années, la France pourrait mettre en ligne 19 bâtiments de tous rangs, actuellement en réserve. Dix-neuf nouveaux bâtiments de guerre sont, en outre, sur les chantiers et seront lancés avant dix-huit mois.

—Nous lisons dans l'*Italie* :

On sait que les ultra-catholiques trouvent que Léon XIII est trop modéré dans ses discours. Ils aimeraient que le Saint-Père revendiquât les prétentions violentes qu'ils font les ministres dans ces jours où l'occasion se présentait ; ils l'accusent en somme d'être trop faible, de ne pas répondre à la confiance que le sacré-collège avait mise en lui en l'élevant à la chaire de Saint-Pierre.

Ne pouvant manifester ouvertement leur désappointement, ils se contentent de faire des épigrammes. C'est un jeu innocent qui ne les compromet pas.

En voici une que nous avons cueillie ce matin, non loin du palais apostolique :

Non e pio
Non e Clemente,
E un Leone
Senza dente.

—On lit dans l'*Assemblée nationale* :

M. de Marcère a annoncé dès hier que de la rentrée des Chambres, il saisirait le Parlement d'une demande en autorisation de poursuites contre le député de Condom (M. Paul de Cassagnac), accusé d'avoir été l'auteur d'une manifestation séditieuse dans une réunion privée tenue à Auch.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1878.

No. 1.]
RÉSOLUTION
des deux Chambres chargeant nos sénateurs et nos représentants au Congrès de solliciter et d'appuyer une loi qui aiderait à la construction de certaines levées.

Attendu qu'il est d'une importance vitale pour l'Etat de prendre des mesures afin de rendre à la culture les milliers d'arpents de terres riches que les inondations annuelles du fleuve Mississippi prennent aujourd'hui entièrement inutiles ; pénétrés des grands avantages que les citoyens de la Louisiane retireraient du rétablissement de leurs levées—rétablissement qui doublerait plus de valeur aux propriétés, fournirait le moyen d'augmenter le revenu de l'Etat sans imposer à celui-ci le fardeau d'une taxe additionnelle et ouvrirait un vaste champ à l'immigration, aux entreprises et aux capitaux—

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants, en assemblée, que nos sénateurs et nos représentants au Congrès soient chargés et instamment priés d'user de toute leur énergie et de toute leur influence pour faire adopter une loi qui améliorait la construction et le rétablissement immédiat des levées qui s'étendent le long du fleuve Mississippi, particulièrement des levées comprises sous les noms de "Possum Trot" et "Matchewa Bend," dans l'Etat de l'Arkansas, "Ashton," "Diamond Island" "Buck Ridge" et d'autres grandes levées de la Louisiane ; ils sont instamment priés d'obtenir du gouvernement national, une somme suffisante pour construire et rétablir les susdites levées.

Il est résolu que le greffier de la Chambre devra transmettre aux sénateurs et aux représentants que copie de ces résolutions.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 23 janvier 1878.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

[No 2]
RÉSOLUTION
des deux Chambres relative à l'Exposition de Paris et à la désignation de commissaires à cette Exposition.

Attendu que par une résolution du Congrès, approuvée le 15 décembre 1877, l'invitation de la République de France convianl les Etats-Unis à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris, en 1878, a été acceptée ; que les gouverneurs des différents Etats et Territoires ont été priés d'inviter leurs citoyens à y exposer les fruits de leur industrie, les produits du pays et à prendre les mesures nécessaires à l'effet d'assurer aux Etats et aux Territoires les avantages qui doivent résulter de cette bienfaisante entreprise ;

Attendu qu'en vertu de la résolution du Congrès, les gouverneurs peuvent choisir et le président peut désigner, dans chaque Etat, deux commissaires honoraires qui pourront présenter des rapports sur les sujets spéciaux que pourra leur indiquer le commissaire général, mais ne recevront aucune rétribution des Etats-Unis et n'occasionneront à ceux-ci aucune frais ; que dans le cas où les autorités d'un Etat ou d'un Territoire désigneraît un ou des commissaires, ce ou ces commissaires seront égaux à la commission, sur le même pied que les commissaires honoraires ci-mentionnés, mais n'auront droit à aucune partie de l'allocation ;

Attendu quelque bons et de sympathie qui unissent les citoyens de la République de France aux notres, que les relations commerciales intimes qui existent entre notre Etat et la France exigent que la Louisiane soit dignement représentée à l'Exposition.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants que le gouverneur est prié de choisir deux commissaires honoraires, que désignera le président conformément à la résolution du Congrès, que le gouverneur est autorisé à désigner, au nom de l'Etat, des commissaires honoraires,—trois ou plus—lesquels commissaires devront assurer aux exposants de la Louisiane les avantages qu'il pourront obtenir et présenter les rapports qu'ils jugeront de nature à servir les intérêts de l'Etat, mais ces commissaires honoraires ne devront rien réclamer à l'Etat pour leurs services ou leurs rapports.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants,
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 23 janvier 1878.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No. 3.]
LOI
Pour amender et décréter de nouveau l'article 2,453 du Code Civil.

Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée, décrètent Que l'article 2,453 du Code Civil de l'Etat de la Louisiane est amendé et décrété de nouveau comme suit :

Article 2,453.—La chose réclamée ne peut, durant le procès être aliénée au préjudice du réclamant. Si jugement est rendu en sa faveur, la vente est considérée comme la vente de la propriété d'un autre et ne l'empêche pas d'être mis en possession en vertu du jugement. Les délibérants et les tiers possesseurs des propriétés sujettes à une hypothèque quelconque ne pourront pas les transférer et les aliéner durant une action intentée dans le but de recouvrir le montant d'une hypothèque, et tout transfert ou aliénation opéré contrairement à cet article sera de nul effet en tant qu'il s'agit de demandeur.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvée le 29 janvier 1878,
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur.
Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

—On écrit de Dresde au Tagblatt de Berlin :

"Les troupes saxonnes, qui étaient tenues, jusqu'à présent, de prêter le serment d'obéissance au commandant en chef des troupes fédérales, jureront désormais obéissance à l'empereur d'Allemagne."

MÈRES, MÈRES, MÈRES,

Ne manquez pas de vous procurer le sirop vanal sous le nom de "Mrs Winslow's Soothing Syrup" pour vos enfants souffrant des douleurs de la dentition chez les enfants. Il soulage, guérit des coliques, régle l'intestin, et, en rendant la santé à l'enfant, assure le repos à la mère.

Bavril—

Sirop allemand—Jamais les qualités curatives d'un remède n'ont été mises aussi bien à l'épreuve que celles du Sirop Allemand de Boerhave. En trois ans, deux millions quatre cent mille petites bouteilles de ce remède ont été distribuées gratis par les droguistes dans ce pays aux malades attaqués de consomption, de l'asthme, du croup, de la toux aiguë, du pneumonie et d'autres maux du genre ; ce qui prouve, évidemment au peuple américain la preuve irréfutable que le sirop allemand les guérit. Le résultat a été que les droguistes dans chaque ville et village des Etats-Unis le recommandent à leurs habitués. Ceux chez les droguistes et demandez leur ce qu'ils en savent. Bouteilles d'échantillon 10 cents. Bouteilles de taille régulière 75 cents. Tous devraient user pour guérir tous les cas. Positivement en vente par tous les droguistes de première classe dans les Etats-Unis.

Marié à la Cathédrale de Lonja, par le Rev. Père Millet, mercredi 24 avril 1878, à 7 heures et demie A. M., M. ROBT. E. MARIN, de St. Martinville, Lac., à Mlle LORENZA ENGSTFELD, de cette ville.

Décédé, jeudi soir à 2 heures et demie, le 25 avril, dans sa 19ème année, PATRICK IRWIN, natif de Cherville, comté de Cork, Irlande. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, le convoi devant partir à 4 heures, du coté des rues Martienne et St-Charles où Patrick Irwin résidait de son vivant.

Les journaux de Cork et Charleville sont priés de reproduire cette annonce.

Décédée ce matin à minuit et demi, à l'âge de 43 ans, Dame JULES CHEVALIER, née Alice Thézan. Les amis et connaissances des familles Chevalier et Thézan, ainsi que les membres des Sociétés Artisans, Jeunes Amis et France-Amis, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures

Le cercueil pénètre de sa dernière résidence, coin Aitalie et Broad.

Clergé Ste Rose de Lima.

ENTREPOT DE TAPIS.
17.....Rue de Chartres.....17
NOUS recevons, en ce moment, de fortes additions à notre stock. Nos prix actuels sont les mêmes qu'avant la guerre et les plus bas de tous prix.
TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton.
TAPIS INGRAINS, VENITIAN, CH